

Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR / M. Bernard N'DOUMI, PCA de la FPRCI (à droite) et M. Kouamé KOUASSI, Président du COGES OIPR (à gauche)

### REVUE DE PRESSE

CEREMONIE DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2022 ENTRE LA FPRCI & L'OIPR POUR LES PARCS NATIONAUX DE TAÏ, DE LA COMOE, D'AZAGNY ET DU MONT SANGBE

Date: Vendredi 25 Février 2022

Lieu : Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

ABIDJAN-PLATEAU \_ Cité Administrative Tour D, 10ème Etage



### SOMMAIRE

### SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES	PAGE
COMMUNIQUE DE PRESSE	3
LISTE DES ORGANES DE PRESSE INVITES	5
LISTE DES JOURNALISTES PRESENTS A LA CEREMONIE	6
MEDIAS ET PRESSE : DATES DE PUBLICATION OU DE DIFFUSION	7
ARTICLES DE JOURNAUX PARUS	8
ARTICLES DE JOURNAUX LAROS  AIP	9 11
Le Mandat	13
Fraternité Matin	<i>15</i>
Le PatrioteSoir Info	<i>16</i>
Soir Info	17

# COMMUNIQUE DE PRESSE SIGNATURE DE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE CÔTE D'IVOIRE ET L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES Vendredi 25 Février 2022

\_\_\_\_\_

# LA FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE CÔTE D'IVOIRE OCTROIE UNE SUBVENTION DE

UN MILLIARD TROIS CENT TRENTE MILLIONS F CFA (1.330.000.000 F CFA)

A L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES POUR L'EXERCICE 2022

Le réseau des parcs nationaux et réserves est soumis à diverses pressions de plus en plus fortes, entraînant une dégradation manifeste des écosystèmes.

Pour renverser cette spirale de dégradation de nos parcs et réserves, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris par le truchement de la loi n°2002-102 du 11 février 2002, une réforme du secteur des parcs nationaux en vue d'assurer une meilleure gestion de nos parcs nationaux et réserves.

Cette loi a favorisé la création de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire susceptible d'utiliser les instruments de type fiduciaire pour financer de manière durable, le système de gestion des parcs et réserves.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire œuvre en faveur de la conservation des aires protégées, de la biodiversité et des communautés concernées par les parcs et réserves. Elle a pour mission, de mobiliser et de gérer au mieux des fonds suffisants pour assurer, à terme, un financement durable des actions de conservation des parcs nationaux et réserves naturelles du pays, en complément des engagements de l'Etat.

De **2014 à 2021**, la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire a octroyé à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), des subventions non remboursables d'un montant total de **7,15 milliards de F CFA** pour la gestion des parcs nationaux de Taï, Comoé, Azagny et Mont-Sangbé à travers les guichets ouverts à la Fondation.

Pour l'exercice 2022, la Fondation va octroyer à l'OIPR, une subvention de **1,330 Milliards de F CFA** pour le financement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui portera à **8,480milliards de F CFA**, le montant octroyé à l'OIPR par la Fondation à partir du fonds de dotation depuis 2014.

Notre objectif à moyen terme, est d'octroyer à partir du fonds de dotation, une subvention annuelle de près de 2 milliards F CFA à l'OIPR pour la conservation de notre réseau d'aires protégées.

Il est bon de rappeler que les parcs nationaux et réserves qui bénéficient du financement de la Fondation, représentent 86,52% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire.

La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne pour les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire.

Docteur FANNY N'golo Directeur Exécutif Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

Cel: 07 07 33 31 87

# Organes de presse invités pour la couverture de la cérémonie



	DESIGNATION	NOMBRE
	RTI	1
	Business 24	1
	Abidjan.net	1
MEDIAC ET DDECCE	AIP	1
MEDIAS ET PRESSE	Fraternité Matin	1
	Le Mandat	1
	Le Patriote	1
	Soir Info	1
TOTAL ORGANES DE PRESSE INVITES : 08		

### LISTE DES JOURNALISTES PRESENTS A LA CEREMONIE

1		OTESTS.	5	
3	4		-	
3	-	V	-	-
		4	000	Bh
4		1	М	7
-8.	48.7	-	ON	-

200	Organes de Presse _ Cérémonie de signature de Conventions FPRCI - OIP	_
ļ	(Vendredi 25 Février 2022 au Cabinet du MINEDD)	_

#### Liste de présence

N°	Nom et Prénoms	Organe de presse	Cellulaire	Adresse Email	Signature
1.	Grõce hourde	RTL	07082209	growthando 998	8
2.	TEINAR DOSSO	BUSINESS	0757331364	1 gmail cur 3 eireab dosso 2016@ 3 mail. Com	Auto
3.	Dar Maimoura	Le patriote	0140006	24 dagmound you	100.h/1
4.	Coevifes Konan	AIP	1707704741	Regeausin a yahow R	they
5.	Contierth Konson	Le Mandot	219070446	, carlverth kanakan e gm	
6.	M'BRA KMan	Sir into	0101058663	mbrangnenankonansegmälun	Perf
7.	TAPE XIGO	Al ilande	0209072184	defence logue	8
8.	Kouadia GRâ (e	Bodio CI	07 479645	alifor we logy. asil, as grail,	CAR
9.	Faustin Phone	Gat Oat	0748308458	feustine La maxagna!	- AC
10.					~

# PARUTIONS

MEDIAS ET PRESSE	DATES DE PUBLICATION OU DIFFUSION		
PRESSE ECRITE			
AIP	Publié le Vendredi 25 Février 2022 dans : A LA UNE ; ABIDJAN ; DEPÊCHES ; ENVIRONNEMENT		
Fraternité Matin	Publié le Mardi 1 <sup>er</sup> Mars 2022 ; Page 14		
Le Patriote	Publié le Vendredi 4 Mars 2022 ; Page 08		
Soir Info	Publié le Mercredi 09 Mars 2022 ; Page 08		
	MEDIA AUDIO ET VISUEL		
RTI	Diffusé sur RTI 1 le : - Dimanche 27 Février 2022 au JT de 20 h - Dimanche 27 Février 2022 au JT de 23 h - Lundi 28 Février 2022 au Flash info de 15 h		
BUSINESS 24	Diffusé les : - Samedi 26 Février 2022 JT de 21 h - Samedi 26 Février 2022 JT de 23 h; - Dimanche 27 Février 2022 aux JT de 1 h, 3 h, 5 h, 6 h, 7 h, 10 h 12 h, 14 h		
Radio Côte d'Ivoire	Diffusé les : - Samedi 26 Février 2022 à 6 h et 10 h - Dimanche 27 Février 2022 à 6 h et 12 h		
PRESSE EN LIGNE			
Abidjan.net	Publié le Samedi 26 Février 2022 (Article)		
Le Mandat	Publié le Vendredi 04 Mars 2022 (Article)		

## ARTICLES DE JOURNAUX PARUS



Côte d'Ivoire-AIP/ Une subvention de 1,330 milliard FCFA octroyée à l'OIPR par la FPRCI

PAR: GEORGES KONAN

ON: 25 FÉVRIER 2022

IN: À LA UNE, ABIDJAN, DÉPÊCHES, ENVIRONNEMENT



Une subvention de plus d'un milliard FCFA octroyé à l'OIPR par la FPRCI

Abidjan, 26 fev 2022 (AIP)- Comme à l'accoutumée, la bagatelle de 1,330 milliard FCFA a été octroyée à l'Office ivoirien des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (OIPR), par la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI).

L'annonce a été faite vendredi 25 février 2022 à Abidjan, à l'occasion d'une signature de convention entre les deux structures, en présence du ministre de l'Environnement et du Développement durable, Jean-Luc Assi.

« Pour l'exercice 2022, la Fondation va octroyer à l'OIPR, une subvention de 1,330 milliard de Francs CFA pour le financement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui portera à 8,480 milliards de Francs CFA, le montant octroyé à l'OIPR

par la Fondation à partir du fonds de dotation depuis 2014 », a précisé le président du conseil d'administration du FPRCI, Bernard N'Doumi.

Il a indiqué que l'objectif de sa structure à moyen terme, est d'octroyer à partir du fonds de dotation, une subvention annuelle de près de deux milliards de FCFA à l'OIPR pour la conservation des aires protégées, soit 86,52% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux de Côte d'Ivoire.

« Après avoir remis à niveau les parcs, l'OIPR doit relever un nouveau défi qui est celui de la valorisation touristique. Si nous voulons protéger l'environnement, il faut que les parcs se dotent d'un plan de valorisation touristique ambitieux, réaliste, attrayant, à même d'attirer les investisseurs du secteur privé », a tout de même interpellé M. N'Doumi.

Le président du conseil de gestion de l'OIPR, Kouamé Kouassi, s'est félicité de cet appui traditionnel. « Ces appuis ont été portés cette année à 393 millions de FCFA et 570 millions de FCFA respectivement pour les parcs nationaux de Comoé et de Taï. Deux autres parcs à savoir les parcs nationaux d'Azagny et du Mont Sangbé recevront chacun cette année, la somme de 150 millions de FCFA pour la mise en œuvre de leurs plans d'opérations pour l'exercice 2022 », a-t-il déclaré.

M. Kouamé a assuré que sa structure travaille effectivement à la phase touristique de certaines aires protégées, nonobstant les obstacles. « Je vous soumets une préoccupation majeure dont la résolution pourra garantir une protection encore plus efficace des aires protégées. Il s'agit de l'expansion inquiétante du phénomène de l'orpaillage clandestin qui menace fortement ces dernières années, l'intégrité des aires protégées pourtant véritables réservoirs de la diversité biologique nationale », a-t-il indiqué.

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable a salué la mise en place de ce mécanisme qui a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer « d'importants acquis qui viennent renforcer l'engagement du gouvernement à la préservation de l'environnement ».

Jean-Luc Assi a exprimé la gratitude du gouvernement au donateur, notamment la France et l'Allemagne, « pour l'inestimable appui technique et financier qu'ils ne cessent d'apporter à nos parcs et réserves ». Il a lancé un appel pressant à tous les autres partenaires financiers et techniques du pays, pour la conservation des aires protégées.

La FPRCI constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne pour les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire.

(AIP)

gak/cmas



NEWS

Accueil News Économie Une subvention de 1,330 milliard FCFA octroyée à l'OIPR par la FPRCI **ÉCONOMIE** Publié le samedi 26 février 2022 | AIP

# Une subvention de 1,330 milliard FCFA octroyée à l'OIPR par la FPRCI



© AIP PAR DR PARCS NATIONAUX ET RÉSERVES

Abidjan - Comme à l'accoutumée, la bagatelle de 1,330 milliard FCFA a été octroyée à l'Office ivoirien des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (OIPR), par la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI).

L'annonce a été faite vendredi 25 février 2022 à Abidjan, à l'occasion d'une signature de convention entre les deux structures, en présence du ministre de l'Environnement et du Développement durable, Jean-Luc Assi.

« Pour l'exercice 2022, la Fondation va octroyer à l'OIPR, une subvention de 1,330 milliard de Francs CFA pour le financement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui portera à 8,480 milliards de Francs CFA, le montant octroyé à l'OIPR par la Fondation à partir du fonds de dotation depuis 2014 », a précisé le président du conseil d'administration du FPRCI, Bernard N'Doumi.

Il a indiqué que l'objectif de sa structure à moyen terme, est d'octroyer à partir du fonds de dotation, une subvention annuelle de près de deux milliards de FCFA à l'OIPR pour la conservation des aires protégées, soit 86,52% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux de Côte d'Ivoire.

« Après avoir remis à niveau les parcs, l'OIPR doit relever un nouveau défi qui est celui de la valorisation touristique. Si nous voulons protéger l'environnement, il faut que les parcs se dotent d'un plan de valorisation touristique ambitieux, réaliste, attrayant, à même d'attirer les investisseurs du secteur privé », a tout de même interpellé M. N'Doumi.

Le président du conseil de gestion de l'OIPR, Kouamé Kouassi, s'est félicité de cet appui traditionnel. « Ces appuis ont été portés cette année à 393 millions de FCFA et 570 millions de FCFA respectivement pour les parcs nationaux de Comoé et de Taï. Deux autres parcs à savoir les parcs nationaux d'Azagny et du Mont Sangbé recevront chacun cette année, la somme de 150 millions de FCFA pour la mise en œuvre de leurs plans d'opérations pour l'exercice 2022 », a-t-il déclaré.

M. Kouamé a assuré que sa structure travaille effectivement à la phase touristique de certaines aires protégées, nonobstant les obstacles. « Je vous soumets une préoccupation majeure dont la résolution pourra garantir une protection encore plus efficace des aires protégées. Il s'agit de l'expansion inquiétante du phénomène de l'orpaillage clandestin qui menace fortement ces dernières années, l'intégrité des aires protégées pourtant véritables réservoirs de la diversité biologique nationale », a-t-il indiqué.

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable a salué la mise en place de ce mécanisme qui a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer « d'importants acquis qui viennent renforcer l'engagement du gouvernement à la préservation de l'environnement ».

Jean-Luc Assi a exprimé la gratitude du gouvernement au donateur, notamment la France et l'Allemagne, « pour l'inestimable appui technique et financier qu'ils ne cessent d'apporter à nos parcs et réserves ». Il a lancé un appel pressant à tous les autres partenaires financiers et techniques du pays, pour la conservation des aires protégées.

gak/cmas



SOCIETE



# Environnement, parcs et réserves : La FPRCI octroie plus d'un milliard FCFA à l'OIPR

HABIB DAGNOGO 4 MARS 2022

La Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) a octroyé 1,330 milliard FCFA à l'Office ivoirien des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (OIPR). L'objectif visé est d'assurer la Protection de l'environnement et la valorisation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire.

« Pour l'exercice 2022, la Fondation va octroyer à l'OIPR, une subvention de 1,330 milliard de FCFA pour le financement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui portera à 8,480 milliards de Francs CFA, le montant octroyé à l'OIPR par la Fondation à partir du fonds de dotation depuis 2014 », a déclaré le président du conseil d'administration du FPRCI, Bernard N'Doumy. C'était à l'occasion d'une signature de convention entre les deux structures, le vendredi 25 février 2022 à Abidjan, en présence du ministre de l'Environnement et du Développement durable, Jean-Luc Assi

Pour M. N'Doumy, l'objectif de sa structure à moyen terme, est d'octroyer à partir du fonds de dotation, une subvention annuelle de près de deux milliards de FCFA à l'OIPR pour la conservation des aires protégées.

Après avoir remis à niveau les parcs, ajoute le président, l'OIPR doit relever un nouveau défi qui est celui de la valorisation touristique.

Quant au président du conseil de gestion de l'OIPR, Kouamé Kouassi, il s'est félicité de cet appui traditionnel.

« Ces appuis apporteront un soutien considérable aux parcs et réserves. Nous en ferons bon usage », a-t-il promis.

Pour sa part, le ministre de l'Environnement et du Développement durable a salué la mise en place de ce mécanisme qui a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer « d'importants acquis qui viennent renforcer l'engagement du gouvernement à la préservation de l'environnement ».

Abdel-Habib Dagnogo



14



Mardi 1er mars 2022

Gestion des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé

### Plus d'un milliard de F Cfa octroyé à l'Oipr

our l'exercice 2022, la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (Fprci) va octroyer cette année à l'Office ivoirien pour les parcs et réserves (Oipr), une subvention de 1,3 milliard de F Cfa pour le financement de la gestion des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui porte désormais à 8,4 milliards de F Cfa, le montant octroyé à l'Oipr par la fondation depuis 2014.

L'accord de financement a été signé, le 25 février, au cabinet du ministère de l'Environnement et du Développement durable au Plateau par le directeur général de l'Oipr le Gl Adama Tondossama et le président du Fprci, Bernard N'Doumi. En effet, comme l'a expliqué le Dg de l'Oipr, le réseau des parcs nationaux et réserves est soumis à diverses pressions de plus en plus fortes, entraînant une dégradation manifeste des écosystèmes. Ces quatre parcs qui bénéficient de cet important appui financier représentent 84% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire.

Avec cette subvention, il s'agira de mettre en œuvre des activités de surveillance pour assurer l'intégrité des parcs, mais également d'acti-

vités d'appui aux populations riveraines à travers des micro-projets, de réhabilitation des infrastructures et de suivi-écologique afin de mieux connaître la contenance des parcs. Pour renverser cette spirale de dégradation de parcs et réserves du pays, l'État de Côte d'Ivoire a entrepris en 2002, une réforme du secteur des parcs nationaux en vue d'en assurer une meilleure gestion. Cette réforme a favorisé la création de la Fprci avec pour mission d'utiliser les instruments de type fiduciaire pour financer de manière durable le système de gestion des parcs et réserves. Reconnue d'utilité publique, la Fprci, à en croire son président, œuvre en faveur de la conservation des aires protégées, de la biodiversité et des communautés concernées par les parcs et réserves. Elle a pour mission, de mobiliser et de gérer au mieux des fonds suffisants pour assurer, à terme, un financement durable des actions de conservation des parcs nationaux et réserves naturelles du pays, en complément des engagements de l'État. De 2014 à 2021, la Fondation a octroyé à l'Oipr des subventions non remboursables d'un montant total de 7,15 milliards de F Cfa pour la gestion des parcs nationaux de Taï, Comoé, Azagny et Mont-Sangbé

FAUSTIN ÉHOUMAN



LE PATRIOTE - N°6649 VENDREDI 4 MARS 2022

8 ACTU® IVOIRE

#### GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

## L'OIPR reçoit une subvention de 1,33 milliard de la Fondation des parcs et réserves

#### DAO MAIMOUNA

Les parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé sont les principales aires protégées bénéficiaires de la subvention que vient d'octroyer la Fondation des parcs et réserves de Côte d'Ivoire à l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR). Subvention portant sur la somme de 1,33 milliard FCFA et dont la signature a eu lieu le vendredi 25 février 2022 au ministère de l'Environnement et du Développement durable, au Plateau.

Présidant la cérémonie, le ministre Jean-Luc Assi a salué cette subvention qui permet à l'OIPR de mener à bien sa mission de protection des



Cette subvention va permettre à l'OIPR de mener à bien sa mission de protection des parcs (Photo Dr)

aires protégées. Les différentes subventions de la Fondation des parcs et réserves, a-t-il affirmé, ont permis à l'OIPR d'obtenir de bons résultats dans la gestion durable des parcs et réserves. Les parcs concernés par cette subvention, a indiqué M. Bernard N'Doumi, président du conseil d'administration de la fondation, représentent 85% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux. Les parcs et réserves sont appelés à générer des ressources internes. C'est pourquoi M. Bernard N'Doumi a encouragé l'OIPR à les doter de plans de valorisation réalistes et attrayants pour attirer des investisseurs privés. Le docteur Fanny N'Golo, directeur exécutif de la fondation, a confié que cette subvention portait à 8,480 milliards FCFA, le montant octroyé à



### a quotidien

soirinfo

### PRESERVATION DES PARCS ET RESERVES DE CÔTE D'IVOIRE

## Les acteurs signent une importante Convention de financement

« Pour l'exercice 2022, la Fondation va octroyer à l'Oipr, une subvention de 1,330 milliards de F Cfa, pour le financement des parcs nationaux de Tai, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé. Ce qui portera à 8,480 milliards de F Cfa, le montant octroyé à l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr) par la Fondation, à partir du fonds de dotation, depuis 2014 », a indiqué Dr N'Golo Fanny, Directeur exécutif de la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire, lors de la cérémonie de Convention de financement entre son institution et l'Oipr. C'était le vendredi 25 février 2022, au Plateau. Selon lui, l'objectif à moyen terme, est d'octroyer, à partir du fonds de dotation, une subvention annuelle de près de 2 milliards de F Cfa à l'Oipr, pour la conservation de notre réseau d'aires protégées. En outre, il a rappelé que les parcs nationaux et réserves, qui bénéficient du financement de la Fondation, représentent 86,52% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. Faut-il le souligner, la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne pour les parcs nationaux et réserves du pays.

Pour rappel, le réseau des parcs nationaux et réserves est soumis à diverses pressions de plus en plus fortes, entraînant une dégradation manifeste des écosystèmes. Pour renverser cette spirale de dégradation de ses parcs et réserves, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris, par le truchement de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002, une réforme du secteur des parcs nationaux, en vue d'assurer une meilleure gestion de ces parcs nationaux et réserves. Cette loi a favorisé la création de la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire, susceptible d'utiliser les instruments de type fiduciaire pour financer, de manière durable, le système de gestion des parcs et réserves. Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire œuvre en faveur de la conservation des aires protégées, de la biodiversité et des communautés concernées par les parcs et réserves. Elle a pour mission, de mobiliser et de gérer au mieux des fonds suffisants pour assurer, à terme, un financement durable des actions de conservation des parcs nationaux et réserves naturelles du pays, en complément des engagements de l'Etat. De 2014 à 2021, la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire a octroyé à l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr), des subventions non remboursables d'un montant total de 7,15 milliards de F Cfa, pour la gestion des parcs nationaux de Taï, Comoé, Azagny et Mont-Sangbé, à travers les guichets ouverts à la Fondation.

M'BRA Konan

# GALERIE PHOTOS



Table de séance lors de la Cérémonie de signature des conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



M. Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable lors de la Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



**M. Jürgen FECHTER**, Directeur – Pays de la KfW lors de la Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



Signature de parapheurs (De la gauche vers la droite) **Gl. Adama TONDOSSAMA**, Directeur Général de l'OIPR et **M. Bernard N'DOUMI**, Président du Conseil d'Administration de la FPRCI, représentant la FPRCI



Signature des parapheurs par **Dr. N'golo FANNY**, Directeur Exécutif de la FPRCI, représentant la FPRCI–UK (à gauche) et **M. Jürgen FECHTER**, Directeur – Pays de la KfW (à droite)



Echange de parapheurs entre **M. Bernard N'DOUMI**, PCA de la FPRCI et **M. Kouamé KOUASSI**, Président du Conseil de Gestion de l'OIPR lors de la Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



Remise du trophée Fondation au **Gl. Adama TONDOSSAMA**, DG de l'OIPR pour sa promotion au grade de Général ; Remise faite par **M. Bernard N'DOUMI**, PCA de la FPRCI



Remise de pins Fondation au **Gl. Adama TONDOSSAMA**, DG de l'OIPR par **Dr. Ngolo FANNY**, Directeur Exécutif de la FPRCI lors de la Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



Remise de Pins Fondation à M. Jean-Luc ASSI, Ministre de l'Environnement et de Développement Durable par **Mme Marie Angéline LINGER DJIRA**, Administrateur de la FPRCI lors de la Cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR



Remise de pins à M. Parfait KOUADIO, Directeur du Cabinet du MINEDD par **Mme Marie Angéline LINGER DJIRA**, Administrateur de la FPRCI



Remise de pins Fondation à **M. Gnahoré KODEHI**, Directeur du Cabinet Adjoint du MINEDD par **Mme Marie Angéline LINGER DJIRA**, Administrateur de la FPRCI



Remise de pins Fondation à M. Kouamé KOUASSI, Chef du Cabinet du MINEDD\_ Président du COGES-OIPR par **Dr. Wadja Mathieu EGNANKO**U, Administrateur de la FPRCI



Remise de pins Fondation à **M. Jürgen FECHTER**, le Directeur-Pays de la KfW par **Madame Alimata KONE**, Membre de la FPRCI



Photo de famille à la fin de la cérémonie de signature de conventions de financement 2022 entre la FPRCI et l'OIPR

(De la gauche vers la droite: Mme Marie Angéline LINGER DJIRA, Administrateur de la FPRCI ; Dr. N'golo FANNY, Directeur Exécutif de la FPRCI ; M. Jürgen FECHTER, Directeur-Pays de la KfW ; M. Bernard N'DOUMI, PCA de la FPRCI ; M. Jean-Luc ASSI, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable ; Gl. Adama TONDOSSAMA, Directeur Général de l'OIPR ; M. Kouamé KOUASSI, Président du COGES-OIPR ; Madame Alimata KONE, Membre de la FPRCI ; Dr. Wadja Mathieu EGNANKOU, Administrateur de la FPRCI)